

Séance extraordinaire du 4 octobre 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce quatrième jour du mois d'octobre deux mille douze à dix heures dix, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Mario Fortier, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Anne Ladouceur.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard, Guy Dumoulin et Ann Jeffrey et la mairesse.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2012-09-19

Période de questions

Trois personnes assistent à la séance.

CV-2012-09-20

Acquisition des lots 2 383 842 et autres du cadastre du Québec (prolongement des rues des Pins, des Épinettes et des Bouleaux, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), servitudes afférentes et engagement à l'égard des ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus dans ce secteur
 Réf. : [DEV-2012-188](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
 Appuyé par le conseiller Michel Turner

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2012-188 a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 2 383 842, 4 996 567, 4 996 568, 4 996 569, 4 996 570, 4 996 571 et 4 996 572 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés solidairement par Patrimoine Brassard et Brassard inc., Eugène Huot et Laurent Brassard, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition ;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 4 996 575 de ce cadastre à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés solidairement par Patrimoine Brassard et Brassard inc., Eugène Huot et Laurent Brassard, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition ;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie des lots 4 996 536, 4 996 537, 4 996 552, 4 996 553, 4 996 557, 4 996 558 et 4 996 573 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés solidairement par Patrimoine Brassard et Brassard inc., Eugène Huot et Laurent Brassard et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement faisant l'objet de cette fiche de prise de décision, soit le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 4 996 575 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-09-21

Attribution du contrat pour le réaménagement de l'immeuble situé au 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas) et pour la construction au 1500, rue Thomas-Power (secteur Saint-Nicolas) et décret des travaux
 Réf. : [EI-GEN-2012-134](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour le réaménagement de l'immeuble situé au 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas) et pour la construction au 1500, rue Thomas-Powers (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2012-50-61) à Qualité construction (CDN) ltée, au prix de 6 240 240 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux, lesquels étant déjà financés par les règlements d'emprunt RV-2008-07-20 et RV-2012-09-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-09-22

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2012-09-23

Période de questions

Une personne émet un commentaire.

CV-2012-09-24

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

À 10 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
